

Montréal, le 17 juillet 2026

Par dépôt électronique (SDE)

Maître Johanne Skelling

Secrétaire

Régie de l'Énergie

500, boul. René-Lévesque Ouest, 5^e étage, Bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : R-4289-2025

Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel

Notre dossier : 16001-04

Chère consœur,

La présente fait suite à votre lettre du 2 juillet dernier (A-0029) demandant à OC-APA de déposer un budget révisé pour la période commençant le 15 juillet 2025 et allant jusqu'à la fin du dossier. Vous demandiez aussi que ce budget distingue entre les frais déjà engagés et ceux à venir.

D'entrée de jeu, OC-APA tient à s'excuser auprès de la Régie d'avoir omis de déposer un budget révisé en février dernier.

Par ailleurs, nous n'avons pas trouvé une façon de distinguer entre les heures déjà encourues et les heures à venir sur un seul formulaire. Il est à noter qu'aucun temps n'a été enregistré par le soussigné et les analystes entre le 15 juillet et 30 novembre 2025. En conséquence, le formulaire pour le temps déjà encouru utilise les taux horaires applicables depuis le 1^{er} décembre 2025. De plus, nous avons établi la date limite entre le temps déjà encouru et le temps à venir au 7 juillet 2026 qui est la date de dépôt du mémoire amendé (C-OC-APA-0018).

En conséquence et afin de répondre à votre demande, vous trouverez ci-joint deux (2) formulaires de budget de participation:

1. Budget révisé pour les heures déjà encourues du 1^{er} décembre 2025 au 7 juillet 2026.
2. Budget révisé pour les heures anticipées du 8 juillet au 29 octobre 2026.

Gravel Bernier Vaillancourt s.e.n.c.r.l.

Québec

Place Iberville Trois
2960, boulevard Laurier
Bureau 500
Québec QC G1V 4S1
T 418 656-1313
F 418 652-1844

Montréal

6300, avenue du Parc
Bureau 600
Montréal QC H2V 4H8
T 514 317-6354
F 418 652-1844

Lévis

5750, rue J.-B. Michaud
Bureau 500
Lévis QC G6V 0B1
T 418 656-1313
F 418 652-1844

Trois-Rivières

125, rue des Forges
Bureau 600
Trois-Rivières QC G9A 2G7
T 819 379-1221
F 819 371-1214

Sherbrooke

1124, rue King Ouest
Sherbrooke QC J1H 1S2
T 873 498-3148
F 418 652-1844

Tout comme pour les membres de la formation, l'équipe d'OC-APA a subi des changements:

- Analyste principal : Carlos Castiblanco est remplacé par Cédric Lascombe depuis le 12 juin 2026. M. Castiblanco est l'auteur principal du mémoire initial déposé le 5 mai 2026 (C-OC-APA-0014). M. Lascombe est l'auteur principal du mémoire amendé déposé le 7 juillet 2026 (C-OC-APA-0018).
- Analyste interne d'OC : Sylvie De Bellefeuille est remplacée par Matthieu Déborde depuis l'automne 2025.
- Analyste interne de l'APA : aucun changement.
- Avocat pour l'audience : le soussigné sera remplacé par son collègue Me Guillaume Lemieux vu un conflit d'horaire avec une audition en Cour supérieure.

La DPF intérimaire du 29 août 2025 (C-OC-APA-0007) couvrait l'analyse de la preuve initiale versée au dossier, les rencontres de coordination entre OC et l'APA, la considération d'autres enjeux pertinents à la cause, la préparation et la participation à la rencontre préparatoire du 25 mars dernier, la consultation d'autres parties prenantes et l'analyse de l'impact de la Loi 24 (projet de loi 69) sur la juridiction de la Régie de l'énergie et qui a mené à la lettre du 4 juillet dernier (C-OC-APA-0005).

Le budget révisé pour les frais déjà encourus du 1er décembre 2025 au 7 juillet 2026 couvre l'analyse de la nouvelle preuve déposée par la Régie (A-0014), de la preuve de l'ADEQ (C-ADEQ-0008 et 0009), les échanges concernant la fixation de l'audience, la rédaction de la DDR d'OC-APA (C-OC-APA-0012), l'analyse des réponses de l'ADEQ aux DDR d'OC-APA et de la Régie (C-ADEQ-0011 et 0013), la rédaction du mémoire d'OC-APA (C-OC-APA-0014), la réponse à la DDR de la Régie (C-OC-APA-0016), l'étude de la réponse de l'ADEQ à la DDR No 2 de la Régie et la rédaction du mémoire amendé (C-OC-APA-0018).

Le budget révisé pour les frais anticipés couvre la période commençant le 8 juillet et se terminant avec l'audience du 27 au 29 octobre. Ces frais couvrent la préparation de l'audience (révision de la preuve, des pièces, des réponses aux DDR, etc.), la préparation du contre-interrogatoire de l'ADEQ, la préparation de la présentation de la preuve d'OC-APA, la rédaction de l'argumentation et la présence pendant les trois jours d'audience.

OC-APA soumettent respectueusement que les frais encourus et anticipés sont justifiés par l'utilité et la qualité des preuves qu'elles ont soumises à ce jour, par la pertinence des questions qu'elles ont posées en DDR et par le rôle essentiel qu'elles entendent jouer pendant l'audience. En effet, OC-APA sont les seuls représentants des consommateurs dans ce dossier et elles ont la maîtrise nécessaire des enjeux et la connaissance historique requise pour offrir une analyse indépendante et pour contester la preuve de l'ADEQ. OC-APA espère ainsi que leur travail saura être utile aux délibérations de la Régie et à l'accomplissement de sa mission fondamentale de protéger les intérêts des consommateurs au Québec.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos cordiales salutations.

GRAVEL BERNIER VAILLANCOURT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Éric McDevitt David', is positioned above the printed name.

Éric McDevitt David, avocat
edavid@gbvavocats.com

EMD/ tg

p.j.